



Section d'Hénin-Beaumont

Communiqué de presse Un encart diffamatoire dans le journal municipal

Un nouveau journal municipal vient de paraître. Intitulé « *Actions & Projets* », ce bulletin d'informations municipal donne la parole au Front National avec un encart réservé à Steeve Briois, en page 2, en vertu de l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit un droit d'expression des conseillers municipaux d'opposition dans les publications municipales.

Le leader du Front National, récemment condamné pour diffamation à l'égard d'une journaliste de *France 3* récidive dans cet encart.

Bafouant l'esprit de l'article L2121-27-1 du CGCT, Steeve Briois profite de cet espace pour à nouveau nous diffamer Pierre Ferrari et moi-même en tentant de nous faire porter la responsabilité des graves erreurs de gestion de Gérard Dalongeville et de ses fidèles. Il écrit ainsi : « *Les Héninois et les Beaumontois n'en peuvent plus de payer les graves erreurs de gestion de la municipalité Dalongeville-Ferrari-Noël* ».

Ces propos parfaitement calomnieux constituent une diffamation au titre de l'article 29 de la loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881.

Responsable communiste, militant altermondialiste et syndicaliste, je n'ai rejoint l'équipe de Gérard Dalongeville en 2008 que par discipline républicaine et antifascisme et je me suis immédiatement placé dans l'opposition interne. Je n'ai jamais tu, même durant la campagne électorale, mes critiques sur la gestion calamiteuse de l'ancien maire d'Hénin-Beaumont.

J'ai dénoncé dès le mois d'août 2008 dans *Nord Eclair* la gestion dispendieuse de Gérard Dalongeville qui a conduit à une hausse de 10 % des impôts locaux, des propos renouvelés sur *France 3 Nord-Pas-de-Calais* ainsi qu'au site *Libération Lille* où j'ai dénoncé des surfacturations troublantes.

Steeve Briois ne peut être de bonne foi lorsqu'il me présente personnellement comme un des lieutenants ou des bras droits de Gérard Dalongeville en accolant mon nom et celui de



Section d'Hénin-Beaumont

Pierre Ferrari à celui de M. Dalongeville. Ce procédé particulièrement indigne et malhonnête témoigne d'une intention évidente de nuire.

Gérard Dalongeville m'a exclu du Bureau Municipal en septembre 2008 pour « *opposition interne* » et « *manquements répétés à la solidarité majoritaire* », à la suite d'une parodie de procès politique. Dans une interview en date du 21 novembre 2009 à *Nord Eclair*, l'ancien maire d'Hénin-Beaumont s'étonne d'ailleurs que Daniel Duquenne ait refusé de s'allier avec nous et reconnaît notre opposition : « *Au deuxième tour, il a refusé de tendre la main au PS Pierre Ferrari et au PC David Noël alors qu'ils se sont opposés à moi* ».

En me présentant mensongèrement comme un des lieutenants d'un maire révoqué pour mauvaise gestion, mis en examen et placé durant plus de sept mois en détention préventive pour détournements de fonds et fausses factures, le leader du Front National porte gravement atteinte à mon honneur et à ma réputation dans une publication municipale dont le maire, Daniel Duquenne, est le responsable en tant que directeur de publication. Daniel Duquenne est donc supposé avoir validé le contenu diffamatoire et calomnieux de ce texte.

Militant du mouvement social intègre et sincère, je me sens profondément insulté par ces propos calomnieux tenus dans une publication officielle de la municipalité.

Le PCF d'Hénin-Beaumont se réserve le droit de porter plainte pour diffamation à l'encontre de M. Briois et de M. Duquenne et exige qu'un droit de réponse nous soit accordé dans le prochain numéro du journal municipal.

David NOËL

Secrétaire de la Section PCF d'Hénin-Beaumont
Membre du Secrétariat Fédéral du PCF 62